

# DARES résultats

## Les contrats d'apprentissage en 2018

### Une hausse des entrées plus forte dans le privé que dans le public

Les entrées en apprentissage ont fortement augmenté en 2018, avec 317 300 nouveaux contrats enregistrés, soit une hausse de 7,6 % par rapport à 2017. Pour la première fois depuis 2013, ce dynamisme est plus marqué dans le secteur privé (302 100 nouveaux contrats, +7,7 % par rapport à 2017), que dans le public (15 200 nouveaux contrats, +5,1 % par rapport à 2017).

Les embauches reculent notamment dans les services de l'État (-6,0 %). Dans le privé, le dynamisme est surtout porté par le secteur de la construction (+8,7 %) et les entreprises de plus de dix salariés (+11,8 %).

Le niveau de formation préparé en apprentissage ainsi que l'âge à l'entrée continuent d'augmenter. La part des nouveaux apprentis préparant une formation de niveau bac+2 ou plus augmente de deux points entre 2017 et 2018, passant de 35,9 % à 37,9 %. Les entrées en apprentissage des 26 ans et plus augmentent de 44,6 %, ceux-ci étant majoritairement recrutés dans le cadre de l'expérimentation, commencée en 2017 et poursuivie en 2018, élargissant l'accès des 26-30 ans à l'apprentissage.

317 300 nouveaux contrats d'apprentissage (encadré 1) ont été enregistrés en 2018, 302 100 dans le secteur privé et 15 200 dans le secteur public (1). Le nombre de nouveaux contrats, tous secteurs confondus, augmente de 7,6 % par rapport à 2017. L'analyse des entrées à partir de l'année du début du contrat plutôt que son année d'enregistrement (encadré 2), montre que la hausse des entrées a commencé dès 2017 (+5,4 %, par rapport à 2016) et s'est poursuivie en 2018 (+4,0 %, par rapport à 2017).

(1) Le secteur public est défini ici comme l'ensemble des employeurs dont le statut juridique est celui de « personne morale et organisme soumis au droit administratif ». Le champ retenu ainsi est différent de celui considéré par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) dans sa publication annuelle [2], dans laquelle certains établissements ne sont pas intégrés comme, par exemple, les organismes consulaires ou les groupements d'intérêt public.

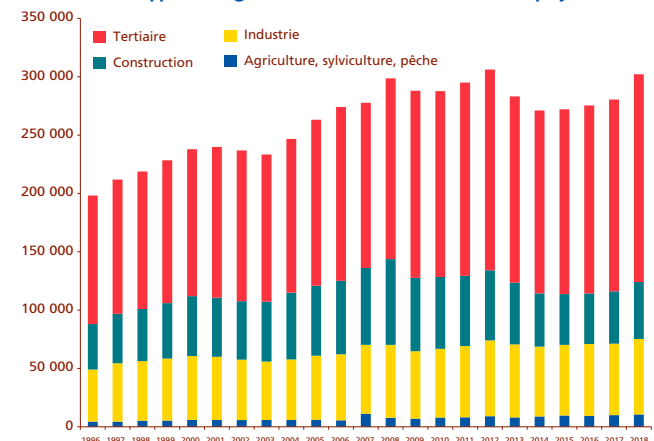
En 2018, et ce pour la première fois depuis 2013, la croissance des enregistrements est plus forte dans le privé (+7,7 %) que dans le public (+5,1 %). En considérant la date de début de contrat, le secteur public connaît même une légère baisse (-1,2 %) et la hausse est intégralement portée par le secteur privé (+4,3 %).

#### Un dynamisme des entrées en apprentissage porté notamment par le secteur de la construction

Dans le secteur privé, après s'être stabilisées en 2016 et avoir légèrement augmenté en 2017, les entrées en apprentissage reprennent nettement en 2018 (+7,7 %). La hausse concerne tous les secteurs. Après avoir entamé une reprise en 2017 (+3,8 %) [1], le secteur de la construction est le secteur le plus dynamique (+8,7 %, tableau 1 et graphique 1). Les entrées dans le secteur tertiaire continuent d'augmenter (+8,3 %), avec une hausse légèrement au-dessus de la moyenne. La part de l'industrie poursuit la légère baisse entamée en 2017 tandis que le poids de l'agriculture reste stable, autour de 3,5 %.

#### Graphique 1

Les entrées en apprentissage selon le secteur d'activité de l'employeur



Lecture : en 2018, 302 128 contrats d'apprentissage ont été enregistrés dans le secteur privé dont 178 032 dans le secteur tertiaire, 48 830 dans le secteur de la construction, 64 613 dans l'industrie et 10 654 dans l'agriculture.

Champ : secteur privé ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du traitement des Cerfa d'embauche, du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et du tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Dans le tertiaire, la hausse repose à nouveau sur le dynamisme du secteur du soutien aux entreprises, qui représente 9,1 % des entrées. Le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, qui recrute un nouvel apprenti sur cinq (20,6 %), suit la tendance moyenne (+7,8 %). Le secteur de l'hébergement et restauration est le seul à ne pas connaître une nette hausse (+0,6 %). Le volume de nouveaux contrats enregistrés dans le secteur de la coiffure et des soins de beauté croît de 3,9 % si bien que la part de ce secteur dans l'ensemble des nouveaux contrats enregistrés est en légère diminution (-0,2 point). Dans l'industrie, le dynamisme du secteur de la fabrication d'autres produits industriels est plus marqué que la moyenne (+9,5 %). Le secteur de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac entame une légère reprise (+2,0 %) mais sa part est en baisse (-0,6 point).

Les entrées en apprentissage sont en hausse quelle que soit la taille de la société (2) utilisatrice du contrat. Bien que les entreprises de moins de 10 salariés effectuent encore la majorité des recrutements en apprentissage (51,9 % des entrées,

tableau 1 et graphique 2), leur part continue de baisser (-2 points en 2018). La hausse des entrées est surtout portée par les entreprises de 10 à 250 salariés, qui réalisent 29,2 % des embauches, et de plus de 250 salariés, qui recrutent un peu moins d'un nouvel apprenti sur cinq (18,8 % des entrées).

### La poursuite de l'augmentation du niveau des formations préparées en apprentissage

L'apprentissage permet de préparer un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire, un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et éligible à l'apprentissage.

La hausse des recrutements en 2018 concerne tous les niveaux et types de certification préparés en apprentissage, excepté les mentions complémentaires (3) (tableau 2). Ce sont, en premier lieu, les diplômes de niveau bac+2 ou plus (I à III) qui sou-

**Tableau 1**  
Les employeurs utilisateurs des nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur privé\*

	Année de l'enregistrement des contrats			Évolution des nouveaux contrats 2017/2018
	2015	2017	2018	
<b>Flux de nouveaux contrats enregistrés .....</b>	<b>272 077</b>	<b>280 472</b>	<b>302 128</b>	<b>7,7</b>
<b>Secteur d'activité de l'entreprise**</b>				
<b>Agriculture, sylviculture, pêche.....</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	<b>6,1</b>
<b>Industrie .....</b>	<b>22,2</b>	<b>21,8</b>	<b>21,4</b>	<b>5,6</b>
<i>Dont : industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution .....</i>	<i>1,5</i>	<i>1,5</i>	<i>1,4</i>	<i>3,9</i>
<i>fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....</i>	<i>10,7</i>	<i>10,5</i>	<i>9,9</i>	<i>2,0</i>
<i>fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>	<i>1,8</i>	<i>5,3</i>
<i>fabrication de matériels de transport .....</i>	<i>2,2</i>	<i>1,9</i>	<i>2,0</i>	<i>15,9</i>
<i>métallurgie &amp; fabrication des pièces métalliques sauf machines .....</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>1,7</i>	<i>8,5</i>
<i>fabrication d'autres produits industriels .....</i>	<i>4,3</i>	<i>4,4</i>	<i>4,4</i>	<i>9,5</i>
<b>Construction.....</b>	<b>16,0</b>	<b>16,0</b>	<b>16,2</b>	<b>8,7</b>
<b>Tertiaire .....</b>	<b>58,2</b>	<b>58,6</b>	<b>58,9</b>	<b>8,3</b>
<i>Dont : commerce, réparation d'automobiles et de motocycles .....</i>	<i>20,0</i>	<i>20,6</i>	<i>20,6</i>	<i>7,8</i>
<i>transport et entreposage .....</i>	<i>2,8</i>	<i>3,1</i>	<i>3,3</i>	<i>13,9</i>
<i>hébergement et restauration .....</i>	<i>11,9</i>	<i>10,6</i>	<i>9,9</i>	<i>0,6</i>
<i>information et communication.....</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>	<i>2,7</i>	<i>13,2</i>
<i>activités financières et d'assurance.....</i>	<i>3,2</i>	<i>3,1</i>	<i>3,1</i>	<i>8,0</i>
<i>activités immobilières.....</i>	<i>0,6</i>	<i>0,7</i>	<i>0,7</i>	<i>17,6</i>
<i>soutien aux entreprises .....</i>	<i>8,0</i>	<i>8,4</i>	<i>9,1</i>	<i>15,9</i>
<i>enseignement, santé humaine et action sociale, admin. publique .....</i>	<i>1,7</i>	<i>1,9</i>	<i>2,0</i>	<i>15,2</i>
<i>coiffure, soins de beauté.....</i>	<i>5,7</i>	<i>5,5</i>	<i>5,3</i>	<i>3,9</i>
<i>autres activités de services .....</i>	<i>1,8</i>	<i>2,1</i>	<i>2,2</i>	<i>10,9</i>
<b>Taille de l'entreprise</b>				
De 0 à 4 salariés.....	38,1	35,7	34,2	3,3
De 5 à 9 salariés.....	17,8	18,0	17,7	5,9
De 10 à 49 salariés.....	17,9	18,9	19,5	11,2
De 50 à 199 salariés.....	7,2	7,8	8,3	14,0
De 200 à 250 salariés.....	1,3	1,4	1,4	9,0
Plus de 250 salariés***.....	17,6	18,2	18,8	11,7

\* Les informations sur les caractéristiques des employeurs sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés.

\*\* Nomenclature agrégée fondée sur la Naf rév.2 : le soutien aux entreprises couvre les secteurs des activités scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien.

\*\*\* Les entreprises de plus de 250 salariés qui emploient en alternance moins de 5 % de leurs effectifs doivent s'acquitter de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (encadré 1).

Lecture : en 2018, 3,5 % des enregistrements de nouveaux contrats d'apprentissage concernent le secteur de l'agriculture. Ces nouveaux contrats dans l'agriculture augmentent de 6,1 % entre 2017 et 2018.

Champ : secteur privé ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

(2) Il s'agit d'entreprises au sens de l'unité légale. Ce concept d'unité légale est différent du concept d'entreprise défini par le règlement européen du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif.

(3) La mention complémentaire (MC) permet d'acquérir, généralement en un an, une spécialité après l'obtention d'un diplôme professionnel de niveau CAP ou baccalauréat.

tiennent la hausse (+14,0 %), représentant 37,9 % des entrées. Les recrutements permettant de préparer des diplômes de niveau CAP (V) et baccalauréat (IV) (4) sont également en hausse (+4,5 %) et continuent de représenter la majorité des entrées en apprentissage (59,5 %) mais leur dynamisme est inférieur à la moyenne. La hausse du niveau des diplômes préparés en apprentissage depuis une vingtaine d'années (graphique 3) se poursuit.

Le secteur tertiaire est surreprésenté parmi les embauches d'apprentis préparant un niveau de diplôme bac +2 ou plus (I à III) (65,1 %), tandis que les apprentis préparant un diplôme de niveau CAP (V) sont plus souvent embauchés dans le secteur de la construction (24,0 % des entrées en niveau CAP).

La grande majorité des nouveaux contrats d'apprentissage permettent de préparer un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire ou un diplôme de l'enseignement supérieur (89,1 %),

mais la part des apprentis préparant un titre professionnel augmente à nouveau, passant de 10,2 % en 2017 à 10,9 % en 2018. Plus de la moitié des titres professionnels préparés par les apprentis (53,6 %) sont de niveau bac+2 ou plus (I à III).

### Des apprentis de plus en plus âgés

La poursuite, en 2018, dans neuf régions métropolitaines, de l'expérimentation permettant aux jeunes de 26 à 30 ans de signer un contrat d'apprentissage explique la forte hausse des entrées des 26 ans et plus en 2018 (+44,6 %). Ils représentent désormais 3,0 % des recrutements contre 0,9 % en 2016 (Focus). Par ailleurs, les jeunes âgés de moins de 18 ans continuent de représenter plus d'un tiers des entrées (36,0 %) mais leur part est en légère diminution et leur dynamisme inférieur à la moyenne (+6,0 %). Les apprentis sont ainsi de plus en plus âgés au début de leur contrat.

**Tableau 2**  
Les bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur privé\*

	Année de l'enregistrement des contrats			Évolution des nouveaux contrats 2017/2018
	2015	2017	2018	
<b>Flux de nouveaux contrats enregistrés</b> .....	<b>272 077</b>	<b>280 472</b>	<b>302 128</b>	<b>7,7</b>
<b>Sexe</b>				
Hommes .....	65,9	66,1	66,3	8,1
Femmes .....	34,1	33,9	33,7	7,0
<b>Âge</b>				
15 ans .....	10,9	11,0	10,9	6,8
16 ans .....	13,3	12,5	11,8	1,2
17 ans .....	13,0	13,1	13,4	9,8
18 ans .....	14,4	14,6	14,8	9,4
19 ans .....	11,4	11,3	10,9	3,9
20 ans .....	10,3	10,5	10,4	6,9
21 ans .....	8,4	8,5	8,4	6,0
De 22 à 25 ans .....	17,3	16,2	16,4	9,2
26 ans et plus.....	0,8	2,2	3,0	44,6
<b>Niveau du diplôme ou titre le plus élevé à l'entrée</b>				
I à III (bac+2 et plus) .....	19,5	20,5	21,6	13,2
IV (bac général, bac techno, bac pro, BP) .....	25,6	27,1	28,0	11,3
V (diplôme ou titre de niveau CAP-BEP).....	22,5	21,3	20,4	3,0
Aucun diplôme ni titre professionnel.....	32,4	31,1	30,1	4,2
<b>Niveau de formation préparée</b>				
I à III (bac+2 et plus) .....	33,8	35,9	37,9	14,0
IV (bac pro, BP) .....	21,3	21,0	20,5	5,1
Mentions complémentaires** .....	2,7	2,9	2,6	-1,4
V (CAP, BEP) .....	42,2	40,3	39,0	4,2
<b>Type de formation préparée</b>				
Diplôme national ou diplôme d'Etat .....	90,7	89,8	89,1	6,9
Titre professionnel homologué ou certifié.....	9,3	10,2	10,9	15,3
<b>Durée théorique du contrat</b>				
12 mois et moins .....	26,4	27,6	28,6	11,8
De 13 à 24 mois .....	64,5	64,3	63,4	6,3
Plus de 24 mois.....	9,0	8,2	8,0	5,4
Durée moyenne théorique (en mois).....	20,4	20,1	19,9	
<b>Situation avant le contrat</b>				
Scolarité .....	58,6	58,4	58,5	7,8
En apprentissage .....	27,6	27,6	27,2	6,2
En emploi.....	6,0	6,5	6,9	14,0
Personne à la recherche d'un emploi.....	5,7	5,3	5,1	3,8
Autres .....	2,2	2,2	2,4	15,9

\* Les informations sur les caractéristiques des bénéficiaires sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés.

\*\* La mention complémentaire (MC) permet d'acquérir, généralement en un an, une spécialité après l'obtention d'un diplôme professionnel.

Lecture : en 2018, 66,3 % des nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés dans le secteur privé concernent des hommes. Leur nombre a augmenté de 8,1 % par rapport à 2017.

Champ : secteur privé ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

(4) Niveaux IV et V, hors mentions complémentaires.

De même, les entrants disposant, à la signature de leur contrat, d'un niveau de diplôme strictement inférieur au baccalauréat représentent toujours la majorité des entrées (50,5 %) mais leur part diminue (-1,9 points). Les entrées des apprentis titulaires d'un baccalauréat sont, elles, plus dynamiques que la moyenne (+11,3 %), et celles des apprentis possédant un diplôme de niveau bac +2 ou plus (I à III) le sont encore plus (+13,2 %).

Le contrat d'apprentissage s'inscrit dans la poursuite d'une formation par voie scolaire (58,5 %) ou par apprentissage (27,2 %) pour 85,7 % des nouveaux apprentis mais le nombre d'entrants qui occupaient auparavant un emploi salarié hors apprentissage est en nette augmentation (+14 %). Le nombre de nouveaux contrats bénéficiant à des entrants qui étaient en recherche d'emploi avant leur contrat d'apprentissage progresse en 2018 (+3,8 %). Les recrutements en apprentissage de personnes étant auparavant en emploi hors apprentissage ou en recherche d'emploi sont notamment favorisés par l'expérimentation ouvrant l'apprentissage sans conditions aux 26-30 ans dans neuf régions expérimentatrices (voir Focus).

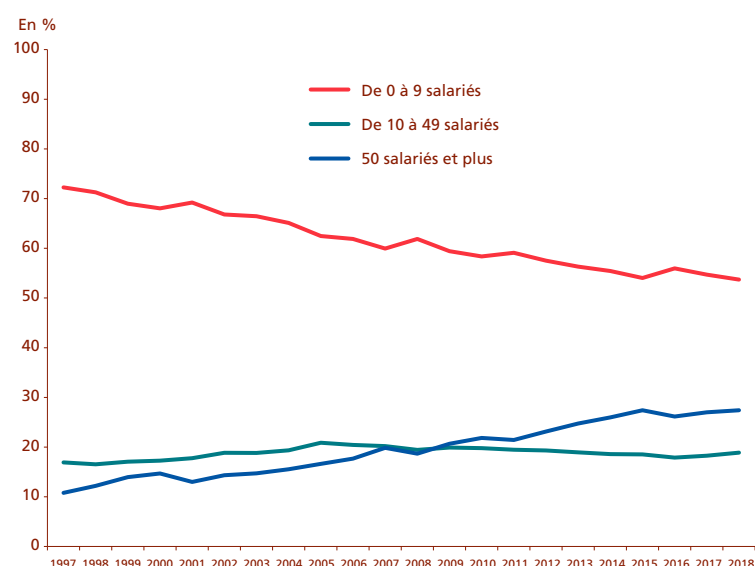
### Une baisse persistante de la durée des contrats

En 2018, la durée moyenne des contrats d'apprentissage (5) enregistrés passe sous la barre des 20 mois. La part des contrats d'un an ou moins augmente de 1 point entre 2017 et 2018 et ceux-ci contribuent fortement à la hausse des entrées (+11,8 %). Les contrats de plus de deux ans restent les plus rares (8,0 %), et ceux entre 13 mois et deux ans les plus fréquents (63,4 %).

### Une diversité des spécialités de formation par secteur

Les employeurs recrutent des apprentis dont la spécialité de formation peut ne pas correspondre à l'activité principale exercée (APE) par l'entreprise. Si 58,9 % des nouveaux apprentis de 2018 ont été recrutés dans le secteur tertiaire (tableau 1), plus d'un tiers d'entre eux (36,6 %) préparent une formation du domaine de la production (tableau 3). Ainsi, 13,9 % des apprentis embauchés dans le tertiaire préparent une certification du domaine de la transformation agroalimentaire, de l'alimentation et de la cuisine et 13,2 % se forment à une spécialité de la mécanique, de l'électricité et de l'électronique. Dans le secteur industriel, qui représente 21,4 % des entrées, 25,0 % des nouveaux contrats d'apprentissage permettent de se former à une spécialité du domaine des services. La part des nouveaux apprentis préparant une spécialité du domaine de l'agriculture, de la pêche, des forêts et des espaces verts est presque deux fois plus importante que celle des apprentis embauchés dans une entreprise du secteur agricole (6,9 % contre 3,5 %).

**Graphique 2**  
Part des entrées en apprentissage selon la taille de l'entreprise

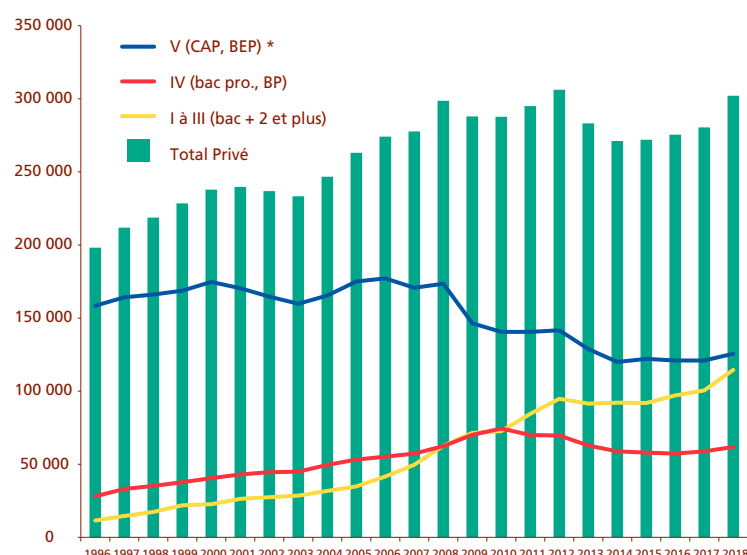


Lecture : en 2018, 52 % des nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés ont été signés par des entreprises de moins de 10 salariés.

Champ : secteur privé ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du traitement des Cerfa d'embauche, du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et du tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Graphique 3**  
Nouveaux contrats d'apprentissage selon le niveau de formation préparé



\* Y compris les mentions complémentaires.

Lecture : en 2018, 114 609 nouveaux contrats d'apprentissage permettant de préparer un niveau de formation I à III (bac + 2 et plus) ont été enregistrés.

Champ : secteur privé ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du traitement des Cerfa d'embauche, du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et du tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

En 2018, l'apprentissage cible les jeunes de 16 à 25 ans (encadré 1), mais les jeunes de 26 ans à 30 ans peuvent entrer en apprentissage sous certaines conditions. Des dérogations d'âge sont notamment prévues pour les apprentis ayant obtenu un diplôme en apprentissage et souhaitant poursuivre leurs études en apprentissage ou en cas de rupture de contrat pour causes indépendantes de la volonté de l'apprenti (cessation d'activité, faute de l'employeur...). Il n'y a pas de limite d'âge si la formation en apprentissage s'inscrit dans le cadre d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, si l'apprenti est reconnu administrativement comme travailleur handicapé, ou si l'apprenti est sportif de haut niveau.

Au cours des années 2017 et 2018, en vertu de l'article 77 de la loi du 8 août 2016, neuf régions ont expérimenté un report de l'âge limite d'entrée en apprentissage sans conditions de 25 à 30 ans révolus : la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire, le Grand Est, les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et le Pays de la Loire à partir du 1er janvier 2017 et, à partir du 23 avril 2017, l'expérimentation a été également menée en Île-de-France et en Occitanie. L'expérimentation s'est achevée le 31 décembre 2018 et, à partir de cette date, l'âge limite de l'entrée en apprentissage sans conditions a été relevé à 29 ans révolus sur l'ensemble du territoire.

**En 2018, une contribution toujours importante à la hausse des entrées en apprentissage**

Pour estimer le nombre de nouveaux contrats qui ont pu être signés du fait de l'expérimentation, nous prenons en compte l'ensemble des contrats commencés (1) dans les régions expérimentatrices aux dates de l'expérimentation et concernant des apprentis âgés de 26 à 30 ans, hors travailleurs handicapés. Ce décompte inclut donc des apprentis de 26 à 30 ans ayant pu signer un contrat non pas dans le cadre de l'expérimentation mais en raison des dérogations exposées plus haut (hors travailleurs handicapés). Néanmoins, la part de ces dérogations dans les entrées est faible.

Sur les 305 350 contrats commencés en 2017 (encadré 2), 6 400 ont été signés par des apprentis âgés de 26 à 30 ans, hors travailleurs handicapés, dans les régions expérimentatrices. Ces 6 400 contrats ont représenté 40,7 % de la hausse du flux observée entre 2016 et 2017. En 2018, 317 600 nouveaux contrats ont débuté, soit 12 300 entrées de plus qu'en 2017 – une hausse de 4,0 %. Sur ces 12 300 entrées supplémentaires, 8 250 concernent des apprentis âgés de 26 à 30 ans, hors travailleurs handicapés, dans les régions expérimentatrices. Les contrats de l'expérimentation ont progressé de 29,2 % en 2018 et leur hausse contribue pour 15,2 % à l'évolution des entrées en date de début entre 2017 et 2018.

**Cette expérimentation, favorise, en 2018 comme en 2017, l'entrée en apprentissage d'anciens demandeurs d'emploi**

La part des apprentis recrutés dans le cadre de l'expérimentation en 2018 qui étaient en recherche d'emploi avant leur contrat d'apprentissage est moins importante qu'en 2017 (-3,5 points, tableau A) mais reste largement supérieure à leur part parmi l'ensemble des nouveaux apprentis de 2018 (20,5 % contre 5,1 %).

Les nouveaux contrats d'apprentissage commencés en 2018 dans le cadre de l'expérimentation permettent plus souvent qu'en 2017 de préparer une certification de niveau CAP (V) et moins souvent de niveau baccalauréat (IV) et bac+2 ou plus (I à III). Le poids des formations de niveau CAP dans le cadre de l'expérimentation en 2018 (22,6 %) reste cependant inférieur à leur poids dans l'ensemble des entrées (39,0 %).

**Tableau A**

**Caractéristiques des apprentis de 26 à 30 ans et de leurs employeurs dans les régions expérimentatrices, hors travailleurs handicapés\***

En %

Caractéristiques	Année de début des contrats	
	2017	2018
<b>Flux de nouveaux contrats</b> .....	<b>6 385</b>	<b>8 252</b>
<b>Contribution à la hausse des entrées</b> .....	<b>40,7</b>	<b>15,2</b>
<b>Situation avant le contrat</b>		
Scolarité .....	24,5	25,7
En apprentissage .....	19,7	21,7
En emploi.....	27,4	28,1
Personne à la recherche d'un emploi.....	24,0	20,5
Autres.....	4,2	3,9
<b>Niveau de formation préparée</b>		
I à III (bac+2 et plus) .....	57,4	56,3
IV (bac pro, BP) .....	20,2	19,0
Mentions complémentaires .....	2,0	2,1
V (CAP, BEP).....	20,5	22,6
<b>Type de formation préparée</b>		
Diplôme national ou diplôme d'Etat .....	80,6	78,3
Titre professionnel homologué ou certifié.....	19,4	21,7
<b>Secteur d'activité de l'employeur</b>		
Agriculture, sylviculture, pêche.....	1,5	1,4
Industrie.....	18,3	16,1
Construction .....	8,7	9,7
Tertiaire .....	71,5	72,8

\* Les informations sur les caractéristiques des bénéficiaires sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés.

Lecture : 6 385 contrats d'apprentis de 26 à 30 ans, hors travailleurs handicapés, ont débuté en 2017 dans les régions expérimentatrices. Ces 6 385 contrats représentent 40,7 % de la hausse totale, entre 2016 et 2017, du flux de nouveaux contrats. Parmi ces 6 385 contrats, 24,5 % concernent des apprentis qui étaient en scolarité hors apprentissage avant leur contrat.

Champ : apprentis de 26 à 30 ans dans les régions expérimentatrices, hors travailleurs handicapés, secteurs privé et public.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

(1) Voir encadré 2 pour la distinction entre date de début et date d'enregistrement et l'impact sur le comptage des entrées.

Tableau 3

Les entrées en contrats d'apprentissage par spécialité de formation, selon le secteur d'activité, en 2018\*

En %

Spécialité de formation	Secteur d'activité de l'employeur										Évolution des nouveaux contrats 2017/2018
	Agriculture	Industrie	Dont fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	Dont fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, de machines et de matériels de transport	Construction	Tertiaire	Dont commerce, réparation d'automobiles et de motos	Dont soutien aux entreprises	Dont information et communication, act. financières et d'assurance et immobilières	Total	
<b>Domaine de la production .....</b>	<b>96,2</b>	<b>75,0</b>	<b>79,4</b>	<b>66,8</b>	<b>95,4</b>	<b>36,6</b>	<b>48,3</b>	<b>45,7</b>	<b>8,1</b>	<b>56,6</b>	<b>6,2</b>
<i>Dont : Technologies industrielles fondamentales et de transformation</i>	0,0	7,3	1,2	18,0	1,0	1,4	1,3	2,9	2,0	2,5	7,5
<i>Agriculture, pêche, forêts et espaces verts .....</i>	93,9	0,9	1,2	0,4	0,4	5,7	2,3	25,8	0,5	6,9	6,9
<i>Transformation agroalimentaire, alimentation, cuisine .....</i>	1,1	34,9	73,9	0,0	0,0	13,9	12,5	1,2	0,4	15,6	1,0
<i>Bâtiment .....</i>	0,0	0,8	0,0	0,1	40,7	0,4	0,2	1,4	0,3	7,1	7,3
<i>Mécanique, électricité, électronique</i>	0,6	21,0	2,5	41,6	18,2	13,2	30,3	6,6	4,0	15,2	9,9
<i>Autres productions .....</i>	0,5	10,1	0,5	6,7	35,1	2,1	1,6	7,7	0,8	9,2	8,0
<b>Domaine des services .....</b>	<b>3,8</b>	<b>25,0</b>	<b>20,6</b>	<b>33,2</b>	<b>4,6</b>	<b>63,4</b>	<b>51,7</b>	<b>54,3</b>	<b>91,9</b>	<b>43,4</b>	<b>9,8</b>
<i>Dont : Échange et gestion .....</i>	0,5	5,2	1,1	12,4	1,8	11,8	3,9	25,5	44,2	8,3	15,0
<i>Commerce et vente .....</i>	1,1	12,1	18,5	7,4	1,2	18,1	33,9	10,9	20,1	13,4	8,2
<i>Secrétariat et bureautique .....</i>	0,0	0,7	0,0	1,8	0,2	0,6	0,2	0,9	0,8	0,5	17,1
<i>Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données .....</i>	0,1	1,7	0,1	5,3	0,3	3,3	0,9	3,6	19,3	2,4	23,0
<i>Accueil, hôtellerie, tourisme .....</i>	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	7,2	0,2	1,4	0,5	4,2	-2,6
<i>Coiffure et esthétique .....</i>	.	0,0	.	.	0,0	9,8	1,6	0,2	0,1	5,7	4,0
<i>Autres services .....</i>	2,0	5,1	0,7	6,3	1,0	12,7	11,0	11,7	7,0	8,8	14,9
<b>TOTAL .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>7,7</b>

\* Les informations sur les caractéristiques des employeurs et de la formation sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés.

Lecture : en 2018, 56,6 % des nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés préparent à un diplôme de domaine de la production. Cette part s'élève à 96,2 % parmi les contrats du secteur agricole.

Champ : secteur privé ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tableau 4

Les nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur public par type d'employeur en 2018, selon le niveau de diplôme à l'entrée en contrat\*

En %

	I à III (bac+2 ou plus)	IV (bac professionnel, brevet professionnel)	V (diplôme ou titre de niveau CAP-BEP)	Aucun diplôme, ni titre professionnel	Total	Part employeur	Évolution des nouveaux contrats 2017/2018	Variation 2017/2018 (en points)
<b>Collectivités territoriales .....</b>	<b>22,2</b>	<b>32,0</b>	<b>23,1</b>	<b>22,6</b>	<b>100,0</b>	<b>44,2</b>	<b>13,2</b>	<b>3,2</b>
Commune .....	17,5	32,7	24,9	25,0	100,0	33,0	11,9	2,0
Département .....	37,3	33,0	15,0	14,7	100,0	7,7	27,0	1,3
Région .....	30,0	23,2	26,6	20,3	100,0	3,4	-0,5	-0,2
<b>Services de l'État .....</b>	<b>40,8</b>	<b>42,4</b>	<b>10,0</b>	<b>6,8</b>	<b>100,0</b>	<b>26,1</b>	<b>-6,0</b>	<b>-3,1</b>
<b>Établissements publics .....</b>	<b>46,5</b>	<b>35,8</b>	<b>10,0</b>	<b>7,7</b>	<b>100,0</b>	<b>29,7</b>	<b>4,8</b>	<b>-0,1</b>
Établissement public hospitalier .....	29,4	48,9	11,8	10,0	100,0	4,6	12,3	0,3
Établissement public local d'enseignement (collèges, lycées, etc.) .....	24,1	46,9	17,3	11,7	100,0	1,1	-53,8	-1,5
Établissement public administratif de l'État .....	67,5	25,1	4,9	2,5	100,0	9,1	13,4	0,7
Établissement public administratif local .....	35,6	38,5	14,5	11,4	100,0	11,0	12,5	0,7
Autre employeur public .....	55,8	34,6	4,1	5,5	100,0	3,8	-2,3	-0,3
<b>Ensemble du secteur public .....</b>	<b>34,4</b>	<b>35,9</b>	<b>15,7</b>	<b>14,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5,1</b>	

\* Les informations sur les caractéristiques des bénéficiaires sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés. Dans le secteur public, le taux de valeurs manquantes sur le niveau de diplôme à l'entrée en contrat s'élève à 13,6 % en 2018 et 17 % en 2017.

Lecture : en 2018, les collectivités territoriales sont l'employeur de 44,2 % des nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés dans le secteur public ; dans 22,6 % des cas, ces collectivités recrutent des jeunes sans diplôme, ni titre professionnel.

Champ : secteur public ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.



## Une baisse des entrées dans les services de l'État

Le nombre de contrats enregistrés dans le secteur public non industriel et commercial augmente de 5,1 % en 2018, passant de 14 500 environ en 2017 à 15 200 en 2018. Le dynamisme du secteur public est ainsi moins important que celui du secteur privé.

Les collectivités territoriales continuent d'être le principal employeur public de nouveaux apprentis (44,2 %, voir tableau 4), et leur dynamisme (+13,2 %) est nettement supérieur à celui du secteur public dans son ensemble. Les recrutements augmentent dans les établissements publics (+4,8 %), leur part dans les entrées étant stable. En revanche, les enregistrements de nouveaux contrats dans les services de l'État continuent à diminuer (-6,0 %), et ce plus fortement qu'en 2017, après une forte augmentation en 2015 et 2016. Une analyse en date de début de contrat (encadré 2) met en évidence une forte baisse de la part des services de l'État dans les nouveaux contrats commencés en 2018 (-6,9 points), menant à une très nette baisse des entrées dans ce secteur (-22,9 %).

Dans le secteur public, la moitié des nouveaux contrats ont été signés par des femmes (50,4 %, tableau 5), alors que, dans le privé, deux tiers des recrutements concernent des hommes, une part stable sur les dernières années (tableau 2). Les nouveaux apprentis du secteur public sont plus âgés que ceux du privé (seuls 15,2 % d'entre eux ont moins de 18 ans) et plus diplômés à l'entrée (29,8 % ayant un niveau de diplôme strictement inférieur au baccalauréat, contre 50,5 % dans le privé). Dans le public, les nouveaux apprentis préparent une certification de niveau Bac +2 ou plus (I à III) plus souvent que dans le privé (55,7 % des entrées du public, contre 37,9 % dans le privé) mais, en 2018, ce sont les entrées pour préparer un niveau CAP (V) qui sont les plus dynamiques (+10,9 %). Le volume des nouveaux contrats du secteur public permettant de préparer un niveau baccalauréat (IV) (-2,9 %) ou une mention complémentaire (-15,6 %) est en baisse.

Émilie Cupillard (DARES).

Tableau 5

Les bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur public en 2018\*

En %

	Secteur public**	
	Année de l'enregistrement des contrats 2018	Évolution des nouveaux contrats 2017/2018
<b>Flux de nouveaux contrats enregistrés .....</b>	<b>15 187</b>	<b>5,1</b>
<b>Sexe</b>		
Hommes .....	49,6	6,6
Femmes .....	50,4	3,6
<b>Âge</b>		
15 ans .....	3,5	23,3
16 ans .....	5,0	0,1
17 ans .....	6,7	1,3
18 ans .....	12,2	5,6
19 ans .....	12,6	4,4
20 ans .....	13,6	2,7
21 ans .....	11,0	-4,1
De 22 à 25 ans .....	28,0	4,8
26 ans et plus .....	7,5	30,3
<b>Niveau du diplôme ou titre le plus élevé à l'entrée***</b>		
I à III (bac+2 et plus) .....	34,4	12,5
IV (bac général, bac techno, bac pro, BP) .....	35,9	1,6
V (diplôme ou titre de niveau CAP-BEP) .....	15,8	-3,4
Aucun diplôme ni titre professionnel .....	14,0	7,8
<b>Niveau de formation préparée</b>		
I à III (bac+2 et plus) .....	55,7	5,0
IV (bac pro, BP) .....	16,0	-2,9
Mentions complémentaires .....	0,5	-15,6
V (CAP, BEP) .....	27,8	10,9
<b>Type de formation préparée***</b>		
Diplôme national ou diplôme d'Etat .....	84,2	4,0
Titre professionnel homologué ou certifié .....	15,8	11,1
<b>Durée théorique du contrat</b>		
12 mois et moins .....	39,3	10,1
13 à 24 mois .....	53,6	0,5
Plus de 24 mois .....	7,2	15,3
Durée moyenne théorique (en mois) .....	18,4	
<b>Situation avant le contrat***</b>		
Scolarité .....	67,2	6,9
En apprentissage .....	9,2	0,5
En emploi .....	12,7	6,9
Personne à la recherche d'un emploi .....	8,2	-1,9
Autres .....	2,6	-7,4

\* Les informations sur les caractéristiques des bénéficiaires sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés.

\*\* Apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

\*\*\* Pour ces variables, sur le secteur public uniquement, le taux de valeurs manquantes s'étend de 8 à 17 %.

Lecture : en 2018, 49,6 % des nouveaux contrats enregistrés dans le secteur public concernent des apprentis hommes. Leur nombre a augmenté de 6,6 % par rapport à 2017.

Champ : secteur public ; France entière.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

## Pour en savoir plus

[1] Pesonel E. (2018), « L'apprentissage en 2017 : une hausse des recrutements soutenue par l'ouverture de l'apprentissage jusqu'à 30 ans », *Dares Résultats* n° 046, octobre.

[2] Ministère de la fonction publique (2019), « Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2018 », *Stats Rapides*, juillet.

[3] F. Lombard et A. Demongeot (2019), « L'apprentissage au 31 décembre 2018 », Note d'information, n° 19.30, MENESR-DEPP, juillet

## Encadré 1 - Le contrat d'apprentissage

*Nota : Les informations présentées ci-dessous sont celles en vigueur jusqu'en 2018. En particulier, les changements apportés par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui s'appliquent au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne sont pas détaillés ici.*

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, technologique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme professionnel de l'enseignement secondaire, un diplôme de l'enseignement supérieur ou un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et éligible à l'apprentissage.

### Bénéficiaires et employeurs

Le contrat d'apprentissage était destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant satisfait à l'obligation scolaire. Il peut bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 25 ans.

Toute entreprise du secteur privé peut embaucher un apprenti si l'employeur déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage. Les employeurs du secteur public non industriel et commercial peuvent également embaucher des apprentis.

### Durée du contrat

La durée d'un contrat d'apprentissage peut varier de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. La durée maximale peut être portée à 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue. Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le contrat d'apprentissage peut aussi être conclu à durée indéterminée dans le privé mais ces embauches restent très limitées. Sauf dérogation, le contrat d'apprentissage ne peut pas démarrer plus de 3 mois avant ou plus de 3 mois après le début de la formation en CFA.

Pour le baccalauréat professionnel, la durée peut être ramenée par dérogation à 2 ans pour les jeunes déjà titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP relevant d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

### Rémunération

L'apprenti perçoit un salaire calculé en fonction de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage. En 2018, ce salaire varie de 25 % du Smic pour les 16-17 ans au cours de la première année de contrat, à 78 % du Smic (ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé) pour les plus de 20 ans à partir de la troisième année (tableau A).

Il existe une majoration spécifique pour les apprentis du secteur public, en fonction du diplôme préparé : de 10 points pour un apprenti préparant un diplôme de niveau IV et de 20 points pour un apprenti préparant un diplôme de niveau III.

### Les aides aux entreprises

La conclusion d'un contrat d'apprentissage ouvre droit à des aides de l'État et de la Région pour les employeurs, y compris ceux du secteur public non industriel et commercial. L'employeur bénéficie tout d'abord d'une exonération quasi-totale de cotisations sociales. Quatre dispositifs d'aides aux employeurs existent, en fonction des caractéristiques des contrats et des entreprises : la prime à l'apprentissage versée par les régions, le crédit d'impôt apprentissage, l'aide « TPE jeunes apprentis » et l'aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire. Ces dispositifs sont remplacés par l'aide unique aux employeurs d'apprentis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Des aides supplémentaires sont aussi prévues en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

### Un quota de 5 % d'alternants dans les entreprises de plus de 250 salariés

Depuis 2012, les entreprises de plus de 250 salariés doivent employer un quota minimum d'alternants ; faute de quoi elles doivent s'acquitter de la contribution supplémentaire à l'apprentissage, proportionnelle à leur éloignement de l'objectif. Ce quota est passé de 4 % à 5 % en 2015. Si les 5 % sont dépassés, les entreprises peuvent, au contraire, recevoir des fonds supplémentaires, un « bonus » d'une valeur de 400 euros par contrat et par an. Il est valable pour toute embauche supplémentaire d'un jeune en alternance, au-dessus du quota de 5 % et jusqu'à 7 %.

**Tableau A**  
Législation sur la rémunération des apprentis en 2018

En %

Taux de rémunération en fonction du Smic* Smic brut mensuel : 1 498,47 € (au 1 <sup>er</sup> janvier 2018)			
Année	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année.....	25	41	53
2 <sup>e</sup> année.....	37	49	61
3 <sup>e</sup> année.....	53	65	78

\* Ou du salaire minimum conventionnel dans la branche professionnelle correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le Smic. Certaines branches ont aussi adopté des taux de rémunération supérieurs.



## Encadré 2 - Le décompte des contrats d'apprentissage

Près de la moitié de la hausse des enregistrements en 2018 due à des contrats débutés en 2017

Dans le secteur privé, avant le début de l'exécution du contrat d'apprentissage ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent son commencement, l'employeur transmet les exemplaires du contrat d'apprentissage à l'organisme consulaire territorialement compétent (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et d'artisanat ou chambre d'agriculture). Celui-ci garantit la conformité du contrat et procède à l'enregistrement. Il peut le refuser dans un délai de 15 jours, si le contrat ne satisfait pas toutes les conditions prévues par la réglementation. Dans le secteur public, les unités territoriales des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) sont chargées de l'enregistrement des contrats.

### Une partie des contrats commencés en fin d'année enregistrés l'année suivante

La Dares publie, dans le tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle PoEm et dans ses Dares Résultats annuels, les nouveaux contrats enregistrés sur une période donnée. Chaque année, du fait des délais de traitement propres à l'enregistrement par les organismes consulaires ou les Direccte, une partie des contrats commencés en fin d'année sont enregistrés l'année suivante. En effet, les mois de septembre à novembre concentrant la majorité des entrées, les délais de traitement sont plus longs à cette période. Le volume de contrats enregistrés chaque année ne correspond donc pas exactement au volume de contrats commencés durant l'année considérée.

Si, chaque année, le volume de contrats enregistrés l'année suivante est stable, alors le nombre de contrats enregistrés sur une année est proche du volume de contrats commencés cette année-ci. Le tableau A montre ainsi que l'augmentation du volume des entrées, entre 2015 et 2016, constatée dans les enregistrements de contrats (+1,9 %), est très proche de celle qui est estimée à partir des entrées évaluées en date de début (+2,3 %).

La comptabilisation des contrats en date de début nécessite d'utiliser deux sources distinctes. La Dares collecte chaque mois auprès des organismes d'enregistrement et des têtes de réseaux des chambres consulaires le volume de nouveaux contrats enregistrés par organisme. Ces remontées d'information sont exhaustives mais ne permettent pas de connaître la date de début du contrat. Une seconde source est donc mobilisée : les données issues d'Ari@ne, l'extranet sur lequel chaque organisme d'enregistrement doit déposer les informations contenues sur chaque contrat d'apprentissage enregistré, y compris la date du début du contrat et le mois d'enregistrement. Cet extranet souffre néanmoins d'un léger défaut de couverture. Sur les contrats enregistrés en 2017 et en 2018, seuls 97 % ont été déposés dans Ari@ne. Pour estimer le volume de contrats commencés une année, les détails des informations issues des deux sources d'information, Ari@ne et les remontées agrégées des organismes d'enregistrement, doivent ainsi être mobilisés ensemble.

### En 2017, 10 000 contrats d'écart selon que les entrées en apprentissage soient comptabilisées en date d'enregistrement ou de début de contrat

Le nombre de contrats commencés en 2017 dont l'enregistrement a été reporté en 2018 est plus important que le nombre de contrats commencés en 2016 dont l'enregistrement s'est fait en 2017. Ce report des enregistrements plus important que les années précédentes fait suite à une hausse du volume de contrats débutés en 2017. Le volume estimé de contrats débutés en 2017 est ainsi supérieur au nombre de contrats enregistrés cette année-ci (+10 400 contrats). En revanche, le nombre de nouveaux contrats enregistrés en 2018 (317 315) est équivalent au nombre de contrats débutés cette même année (317 641) car, si environ 37 000 contrats enregistrés en 2018 ont débuté en 2017, le volume de contrats débutés en 2018 et enregistrés en 2019 est similaire. Par conséquent, tandis que l'analyse en date d'enregistrement ne fait apparaître qu'une légère hausse des entrées en 2017 (+2,1 %) et une nette augmentation en 2018 (+7,6 %), une étude en date de début met en évidence un dynamisme plus lissé entre les deux années.

#### Tableau A

Nombre de nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés et débutés chaque année

Année considérée	Année 2015	Année 2016		Année 2017		Année 2018	
	Volume de nouveaux contrats	Volume de nouveaux contrats	Évolution 2016/2015 (en %)	Volume de nouveaux contrats	Évolution 2017/2016 (en %)	Volume de nouveaux contrats	Évolution 2018/2017 (en %)
<b>Année de l'enregistrement</b>							
Privé.....	272 077	275 447	1,2	280 472	1,8	302 128	7,7
Public.....	11 297	13 407	18,7	14 453	7,8	15 187	5,1
<b>Ensemble.....</b>	<b>283 374</b>	<b>288 854</b>	<b>1,9</b>	<b>294 925</b>	<b>2,1</b>	<b>317 315</b>	<b>7,6</b>
<b>Année du début du contrat</b>							
Privé.....	271 244	275 348	1,5	290 363	5,5	302 837	4,3
Public.....	12 000	14 333	19,4	14 990	4,6	14 804	-1,2
<b>Ensemble.....</b>	<b>283 243</b>	<b>289 681</b>	<b>2,3</b>	<b>305 353</b>	<b>5,4</b>	<b>317 641</b>	<b>4,0</b>

Lecture : en 2016, 288 854 contrats ont été enregistrés tous secteurs confondus, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2015. Le nombre de contrats débutés en 2016, tous secteurs confondus, est estimé à 289 681, soit un volume de 2,3 % supérieur à 2015.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Suite encadré 2 page suivante

## Encadré 2 : suite

### Des caractéristiques peu dépendantes de la méthode de comptage des contrats

Cette analyse des entrées à partir de l'année de début du contrat relativise l'augmentation du volume des enregistrements observée en 2018 et amène à revoir à la hausse le dynamisme de l'année 2017. Néanmoins, le choix de comptabiliser les contrats enregistrés plutôt que les contrats commencés impactent peu l'analyse des caractéristiques des contrats. Dans le secteur privé, la répartition par secteurs d'activité et par niveau de diplôme préparé est très similaire selon que l'année d'entrée considérée soit celle de l'enregistrement ou celle du début du contrat (tableau B). Dans le secteur public, les changements dans la répartition des contrats par type d'employeur public sont légèrement plus importants mais restent faibles (2 points de différence au maximum).

Tableau B

Répartition des contrats d'apprentissage selon leurs caractéristiques, en date de début et en date d'enregistrement\*

	2017		2018	
	Année du début du contrat	Année de l'enregistrement du contrat	Année du début du contrat	Année de l'enregistrement du contrat
<b>Secteur privé - flux de nouveaux contrats</b> .....	<b>290 363</b>	<b>280 472</b>	<b>302 837</b>	<b>302 128</b>
<b>Secteur d'activité</b>				
Agriculture, sylviculture et pêche .....	3,5	3,6	3,5	3,5
Industrie.....	21,6	21,8	21,3	21,4
Construction .....	15,8	16,0	16,2	16,2
Tertiaire.....	59,1	58,6	59,0	58,9
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau de diplôme préparé</b>				
I à III (bac + 2 et plus) .....	36,9	35,9	38,3	37,9
IV (bac pro, BP) .....	20,7	21,0	20,4	20,5
V (CAP, BEP)** .....	42,4	43,2	41,3	41,6
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Secteur public - flux de nouveaux contrats</b> .....	<b>14 990</b>	<b>14 453</b>	<b>14 804</b>	<b>15 187</b>
<b>Type d'employeur</b>				
Collectivités territoriales.....	40,2	41,1	44,7	44,2
Services de l'Etat.....	31,2	29,2	24,3	26,1
Etablissements publics .....	28,6	29,7	30,9	29,7
<b>Total</b> .....	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

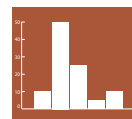
\* Les informations sur les caractéristiques des bénéficiaires sont issues du système Ari@ne qui couvre 97 % des contrats enregistrés.

\*\* Y compris mentions complémentaires.

Lecture : sur le volume estimé de contrats commencés en 2017, 3,5 % concernent des entreprises dont l'activité principale exercée est du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Ce chiffre s'élève à 3,6 % sur l'ensemble des contrats dont l'enregistrement a été effectué en 2017.

Source : Dares, base de données issue du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage et tableau de bord des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Données des graphiques et tableaux  
accessibles au format excel



#### DARES RÉSULTATS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : [dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

@ Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)